

COMMISSION D'EVALUATION DES PRODUITS ET PRESTATIONS

AVIS DE LA COMMISSION

23 novembre 2005

<u>Dispositif</u>: NEW-FILL, acide L-polylactique

L'avis du 3 mars 2004 de la Commission d'Evaluation des Produits et Prestations est modifié comme suit :

Indications

lipoatrophie faciale des patients présentant une infection par le VIH sous traitement antirétroviral, après échec ou impossibilité de réalisation de la technique de Coleman

Modalités de prescription et d'utilisation

La prescription et l'injection de l'acide L-polylactique devront être faites par des médecins ayant lexpérience du comblement des dépressions cutanées faciales et de lutilisation de leacide L-polylactique dans cette indication :

- dermatologues,
- chirurgiens plasticiens,
- ou médecins prenant en charge les patients atteints de linfection par le VIH et formés pour linjection de l'acide L-polylactique. Cette formation, réalisée par compagnonnage auprès dun médecin expérimenté, intègre les rappels danatomie du visage, la gestion du produit et des déchets, les techniques dinjection, la gestion des évènements indésirables.

Les injections seront réalisées à intervalles d'un mois.

La commission propose qu'une évaluation objective (à l'appui de photographies avant et après traitement) et subjective soit réalisée 2 mois après les 5 premières injections et qu'en l'absence de bénéfice après ces 5 injections, le traitement soit interrompu.

Le renouvellement des injections sera autorisé dans un délai de 12 à 18 mois après la dernière injection.

La commission demande la mise en place d'un carnet de suivi visant à recueillir la tolérance et les modalités d'utilisation.

La gestion des déchets devra être sécurisée.

Direction de l'évaluation des actes et produits de santé